

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	40 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rue d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

A bas la calotte !

Tunis, le 4 Avril 1901

A bas la calotte !

La loi d'association malgré les efforts de tous les Ribot, sous Ribot et autres Le Myre de Vilers ejusdem farinae a été votée par la Chambre des députés à une belle majorité.

Il faut espérer, maintenant, que le Sénat la ratifiera promptement à la rentrée et qu'on pourra la mettre en vigueur sans retard.

La loi d'association est applicable à la Tunisie où l'on ne pourra plus prétendre que le parlement français n'a pas le droit de légiférer depuis l'application « forcée » de la loi d'amnistie.

Or, comme il n'y a pas de clergé concordataire en Tunisie, il s'ensuit que tous les frocards blancs, noirs, gris ou marrons doivent se soumettre à la nouvelle loi et demander aux Chambres l'autorisation d'exister, s'ils ne veulent être poursuivis et trainés devant les tribunaux comme de vulgaires journalistes.

Il est évident que le clergé régulier obtiendra l'autorisation d'exister, même plus, qu'il sera probablement incorporé dans le clergé concordataire après entente avec le pape mais le gouvernement aura à trancher la question des biens importants qu'il possède un peu partout dans la Régence et qu'administre avec un véritable talent commercial l'évêque Tournier, plutôt né pour brasser des affaires que pour faire un évêque.

Du reste, il a l'air si peu évêque !

Il est probable que notre clergé ne s'attendait pas à ce coup de massue qui va le placer dans une situation assez singulière par suite des éléments étrangers qui en font partie.

Le gouvernement français ne voudra probablement pas prendre à sa charge les appointements des desservants italiens ou maltais qui seront obligés de retourner dans leur pays d'origine, d'où des conflits qui pourront surgir.

Nous verrons à ce moment, jusqu'où ira l'obéissance chez les serviteurs de Dieu et si elle sera aussi passive qu'on le dit.

Comme charbonnier est maître chez lui, le gouvernement français fera comprendre qu'il entend faire respecter la loi partout où flottent nos trois couleurs même en Tunisie.

Ce sera évidemment un gros, très gros chagrin pour Monsieur Tournier de voir passer en d'autres mains l'administration de biens qu'il gérait et faisait fructifier de son mieux.

Nul autre n'aurait obtenu des résultats aussi palpables et sérieux qui n'ont pas enrichi, à leurs dires, ceux qui traitèrent avec lui.

Mais est-ce que charité bien ordonnée ne commence pas par soi-même ?

M. Tournier, tout comme M. Ducroquet, avait son budget à établir chaque année et il ne lui était pas possible de faire des gracieusetés.

Grâce à la loi d'association, ce souci va lui être enlevé et détaché des biens de la terre il pourra se livrer entièrement à ses occupations ecclésiastiques qu'il devait certainement, bien malgré lui, délaissier quelque peu.

Si les prêtres n'ont plus le temps de prier pour les païens, qui est-ce qui priera pour eux ?

Em. LACROIX.

M. Macler se trouve à Paris où il essaie de mettre en actions la découverte de son associé M. Filippi, de Bizerte.

Le lancement d'une semblable affaire qui doit révolutionner le monde si la découverte est sérieuse lui procure des loisirs qu'il consacre à écrire quelques articles dans les journaux de la capitale.

Il vient d'en faire paraître un dans la France Coloniale où il prend vivement à partie M. Delcassé qui a laissé protester la signature de son ancien Résident Général en Tunisie puisque celui-ci avait signé le décret approuvant la convention passée avec la société des Batignolles et la Cie des ports de Tunis-Sousse et Sfax pour la construction de la ligne du Faths à Kalaât-es-Senam.

Il ne s'agit plus aujourd'hui d'éterniser les récriminations, il s'agit de chercher la solution la meilleure de construire cette ligne puisque, pour des motifs dont les optionnaires sont seuls juges car ce sont leurs capitaux et non les nôtres qui allaient faire les frais de la ligne, ceux-ci ont soumis de nouvelles propositions que le gouvernement va étudier.

Nous avons annoncé que la société l'Omnium, adjudicataire des phosphates de Kalaât-es-Senam était disposée à prendre le lieu et place des sociétés non acceptantes, laissons-là donc faire ses propositions à l'honorable directeur général des Travaux publics qui trouvera bien le moyen de faire construire cette ligne qui s'impose.

NOMINATION DE M. PICHON

Ça a été un peu long, mais enfin ça y est. Sur la proposition du Ministre des Affaires Etrangères par décret en date du 3 courant, M. Stephen Pichon est nommé Résident Général en Tunisie en remplacement de M. Millet.

Lorsque M. Benoit vint en Tunisie chargé d'assurer l'intérim, nombre de nos compatriotes eurent voir en lui non un intérimaire mais le successeur désigné du néfaste Millet.

Un général flagorneur, lors des réceptions du jour de l'an commit même un impair dont il doit se mordre aujourd'hui les doigts en se remémorant le proverbe : si trop gratter cuit, trop parler nuit....

Parfaitement renseigné, seuls dans la presse locale nous ne cessâmes d'affirmer que M. Pichon viendrait à Tunis et que M. Benoit ne resterait pas ici.

Nous pouvons même ajouter que le premier acte de M. Pichon, en prenant possession de son poste, sera la suppression du cautionnement des journaux qui jure avec ses sentiments républicains.

L'ordre des réceptions le jour de l'an et le 14 juillet sera rétabli comme auparavant et plusieurs chefs de service peuvent s'approprier d'ores et déjà à préparer leurs malles nous les assurons qu'ils ne seront plus en fonctions avant la fin de l'année.

M. Pichon ne nous arrive pas comme un vulgaire ministre, élevé à la situation de Résident Général, un des plus hauts emplois de la République, à force de bassesses et de genuflexions, dépendant du caprice du ministre au pouvoir, il nous vient avec toute la force que lui donnent des services brillants rendus à sa patrie, un passé politique et de nombreux amis dans les deux Chambres pouvant eu besoin d'appuyer ses réclamations s'il n'en était tenu aucun compte par les successeurs éventuels de M. Delcassé.

Sauf Madagascar, nos trois autres grandes Colonies, l'Algérie, le Tonkin et la Tunisie sont aujourd'hui entre les mains d'hommes politiques avisés, aux horizons larges, beaucoup plus larges que ceux des parvenus de la diplomatie ou de l'administration dont le concept ne dépasse généralement pas le cabinet.

Les mufles!...

Nous savons parfaitement qu'une ville d'hivernage et de plaisirs, comme Tunis prétend le devenir avec un grand et un petit casino d'hiver sans compter celui d'Ham-

mam-Lif, a besoin de posséder plus qu'une compagnie, mais un bataillon à effectif très complet de grues.

L'horizontale de grande et basse marque est plus que nécessaire pour retenir l'étranger qui dépendra, sans compter, en compagnie de la belle et, partant fera marcher ferme le commerce.

Aussi, à propos du meublé de la rue Saint-Jean, n'est-ce pas tant contre les locataires de la mère Benoit que la presse a réclamé la mesure énergique prise par M. Léal que contre elle-même pour permettre aux dites locataires les licences auxquelles elles se livraient coram populo.

Elles n'avaient en effet nul souci de fermer les persiennes des... boudoirs lorsqu'elles se livraient à des exercices évidemment agréables à certains yeux mais shocking à ceux d'une mère de famille et attentatoires à la pudeur vis-à-vis d'enfants.

Madame Benoit avait autre chose à faire que de surveiller un peu ses pensionnaires qui lui rapportaient la grosse somme. Aussi ces dames pouvaient-elles en prendre à leur aise et elles en ont tant pris qu'elles ont fini par lasser la patience des voisins qui ont pétitionné en masse pour obtenir leur éloignement.

Le déménagement ne s'est pas fait sans protestations, il faut le croire, elles étaient si bien dans leur home de la rue St-Jean et puis à deux pas de l'avenue de France et la pratique connaissait si bien le chemin ! Pas besoin de le raccoler.

Tandis qu'aujourd'hui, éparpillées un peu partout, il faut faire le pied de grue pour amener le client et lui faire connaître le logis nouveau alors qu'autrefois il s'amenait tout seul.

« Pays dégoûtant, où l'on ne vous laisse seulement pas... travailler tranquille ! » disait l'une d'elles.

« Quel tas de mufles ! disait une autre. »

Elles ont peut-être raison mais aussi pourquoi leurs compagnes travaillaient-elles pour ainsi dire à la rue, il n'y a que dans certains quartiers réservés que ces choses-là sont permises et dans ces quartiers-là les familles honnêtes n'y vont pas loger.

Echos & Nouvelles

M. le député Albin Rozet, l'industriel s. g. d. g. des turcos de la mer n'a fait que toucher barre à Tunis et nous nous demandons encore ce qu'il est venu y faire.

Il est probable que cet honorable s'est abstenu de faire un long séjour parmi nous en raison des sentiments peu sympathiques de la presse tunisienne à son égard.

M. Berge, délégué du 3^e Collège pour la circonscription de Béja, à Paris depuis quelque temps, serait sur le point de rentrer à nouveau dans la magistrature.

On sait qu'il avait quitté le poste de Procureur de la République à Guelma pour venir se faire ins-

crire au barreau de Tunis croyant s'y faire une place.

Mais tout le monde ne peut pas être avocat à Tunis où il faut journalièrement enfreindre les règlements de l'ordre si l'on veut travailler.

M. Berge préfère s'en aller, nous l'en félicitons et lui souhaitons d'obtenir le poste qu'il convoite.

Nous avions toujours naïvement cru que l'église travaillait pour rien. Elle ne marche pas à l'œil si nous en croyons des personnes bien renseignées.

Tout y est tarifé : mariages, baptêmes et enterrements, sans compter les messes pour éviter le purgatoire à ceux qui sont allés tout droit aux enfers et qui s'y ennuiet.

Les mariages coûtent même assez cher, jusqu'à cent cinquante francs et l'église ne tient aucun compte de la sécheresse et des mauvaises récoltes.

C'est à dégoûter de se faire marier religieusement.

On offrait, ces jours-ci, pour trois cents francs, un effet de cinq cents à deux mois de date d'un membre distingué d'un de nos corps élus.

Il faut croire que la solvabilité du personnage n'est pas très assise.

La grande foire annuelle de Kairouan sous le patronage de M. le Résident Général aura lieu du 23 au 30 avril.

De nombreuses réjouissances auront lieu toujours sous le haut patronage de M. le Résident Général.

Qu'on se le dise.

Il paraît que M. Ducroquet n'aurait pas fait une si excellente affaire en achetant, même à un prix dérisoire, l'enclir de Bourmada.

Il faudrait dépenser deux cents francs au moins par hectare pour le défricher et à un prix moindre on trouverait dans la région tant qu'on en voudrait des terres à acheter.

Nous avons reçu d'une aimable inconnue — notre correspondante ne peut-être qu'aimable et jolie — une lettre de doux reproches ne nous concernant pas personnellement puisque toute la presse a fait chorus contre les maisons dites de.... passe.

« Voulez-vous, nous dit-elle, empêcher les passions de se donner libre cours et faire triompher la vertu ? Oh ! là, là ! »

« Vous n'y arriverez jamais et c'est comme si vous vouliez combler le grand lac qui nous sépare de ma belle Provence. »

« En ce pays de soleil tout porte à l'amour libre bien plus doux que celui du foyer conjugal peut-être parce qu'il est défendu... vous en savez peut-être quelque chose, ami, si ce qu'on m'affirme est exact. »

« Eh ! bien, où voulez-vous que les pauvres pécheresses aillent goû-

ter du fruit défendu sinon dans des maisons spéciales et hospitalières où elles peuvent se réfugier sans crainte des représailles maritales ?

« Ne perdez donc pas un temps précieux à leur jeter la pierre et à vous attirer leur colère, consacrez votre temps et votre plume à des questions plus sérieuses. »

On déplore souvent les maux qui s'abattent sans cesse sur notre pauvre humanité. Le remède est par bonheur souvent auprès du mal ; en ce qui concerne par exemple les affections si répandues du foie, des reins, des intestins etc., que nous rencontrons à chaque pas. L'eau d'Ain-Garci est là, avec ses admirables qualités alcalines pour rendre ces maux tout à fait bénins.

Il faut avoir soin, lorsqu'on demande cette eau, d'en spécifier la source Régence ou Pasteur.

Notre ami, M. Bertrand, le jeune membre et secrétaire général de la Chambre de Commerce, vient d'être nommé officier du Nichan Iftikhar.

Nos sincères félicitations.

La tentative de forer un puits artésien dans la propriété de MM. Bonnet frères, à la Manouba, n'ayant donné aucun résultat on a transporté il y a quelque temps les appareils à Ahmed-Zaïd chez M. Terras où l'on a commencé le travail.

Il serait à souhaiter que l'on arrivât à un résultat satisfaisant qui permettrait d'irriguer tout le bas Mornag.

On annonce la prochaine arrivée à Tunis de notre ami Goigoux, agent général de la grande distillerie Cusenier, qui a obtenu, à la dernière Exposition universelle, les plus hautes distinctions. Son chef, M. Elisée Cusinier, était nommé président du jury et promu à la dignité d'officier de la Légion d'honneur.

Si l'on veut fumer d'excellentes cigarettes, les *Macédoine* et les *Diana* n'ont pas leurs rivaux. Qu'on se le dise.

La France Coloniale exécute brièvement son directeur politique :

« A partir de ce jour M. de Sufren n'appartient plus à aucun titre à la France Coloniale. »

L'administrateur-proprétaire, PIERRE MEYNIER.

Qu'a pu faire ce comte, journaliste, pour être débarqué de la sorte.

Notre confrère ne nous le dit pas mais il faut croire qu'il avait des raisons sérieuses et majeures pour agir de la sorte.

Après Henri Mager, dont nous n'avons pas voulu parler des démêlés avec l'Association des journalistes coloniaux, encore un à l'eau....

La mort d'un brave

Depuis des mois et des mois que dure l'interminable procédure du guet-apens d'El-Ouatia, où le vaillant de Morès fut assassiné par une bande de pillards, trois des assassins sur cinq amenés à Sousse par le cheik Mohamed ben Brahim ont fait faux bond à la justice en rendant leur vilaine âme à dieu ou au diable.

Aujourd'hui la mort vient de supprimer le principal témoin Si Mohamed Taïeb ben Brahim, naïb des Khadria, agha d'In-Salah, chevalier de la Légion d'honneur qui combattait dans les rangs français aux côtés du général Servières dans l'extrême-sud Oranais.

D'après notre confrère Colin de Larmor beaucoup de gens avaient hâte qu'il mourut : c'était le justicier des assassins de Morès. C'était cet Arabe héroïque, dépositaire du se-

cret de Morès, l'apôtre martyr de l'alliance franco-islamique qui n'a pas voulu que le sang de ce chevalier sans peur et sans reproche restât invengé.

Seul, il s'est enfoncé dans le désert à la poursuite des assassins de Morès ; il les a rejoints et, en sa qualité de fils du vénéré cheik Si Brahim, leur a commandé de le suivre.

Il a conduit les trois principaux coupables à Tatahouïne et là... on l'a arrêté pendant dix-sept jours ; le résident Millet ne voulaient voir en lui qu'un imposteur.

— Voilà les assassins de Morès, l'ami de l'islam, disait le Naïb ;

— Nous ne voulons pas les voir répondre la justice française.

— Mais ils ont avoué, ils m'ont tout dit, ne sachant quel était le but noble de Morès, des Chambaâ dissidents l'ont tué : voici El Khreïr, celui qui a porté le coup mortel. Que la France ait pitié de mes Chambaâ, mais qu'elle cherche les vrais assassins, mes Chambaâ n'ont pas agi sans ordre.

Il a fallu des mois pour que la justice commençât cette pénible instruction, il y a des années qu'elle dure ; M. le conseiller Geffroy ne l'a pas encore terminée et son témoin principal aujourd'hui est mort !

Mort aussi le cheik des Soudanais de Tunis, Salem, qui fut l'interprète de langue targui entre la Résidence et le nègre Mohamed Taïeb, esclave de Hadj Ali, qui suivit de Morès.

Mort aussi le capitaine Jacquemaire, qui succéda au commandant Rebillet aux affaires indigènes.

Si l'on attend encore quelques mois l'affaire de Morès devra être classée faute de témoins et d'accusés.

C'est peut-être ce que l'on désire puisque nous ne pouvons pas arriver à faire aboutir et liquider l'affaire de Morès par le tribunal criminel.

Un Néo-Français

Un naturalisé français, depuis quelques semaines seulement, a été déclaré adjudicataire de l'exécution de certains travaux dépendant de l'arsenal en construction à Ferryville-Sidi-Abdallah.

Le cahier des charges de cette entreprise stipule ; article 12 :

« L'entrepreneur sera tenu de se trouver constamment sur le chantier aux heures de travail ou de s'y faire remplacer par un représentant agréé par l'administration. Toute absence constatée de l'entrepreneur ou de son représentant comportera une amende de cinq francs. »

Le même cahier des charges dit, article 15 :

« Le représentant, les contre-maitres, les surveillants et employés de l'entreprise doivent être français, etc... »

Pour se conformer un peu aux prescriptions des articles ci-dessus précités, l'entrepreneur naturalisé a dû se procurer un représentant de nationalité française et rien de plus, étant persuadé à l'avance que l'administration glisserait sur le reste. Il s'adressa à un de ses néo-compatriotes qu'il fit agréer au titre de représentant et lui donna l'ordre de prendre son service.

Celui-ci, fort de ses fonctions, se rendit immédiatement à Sidi-Abdallah en compagnie d'un nommé X... attaché à l'entreprise, quoique francophile tout juste, et sur lequel l'entrepreneur n'avait donné à son représentant aucune explication sur le rôle incombant à ce dernier.

A son arrivée, le représentant constata qu'il y avait lieu de rectifier certains nivellements. X... s'emporta, fit preuve de mauvaise volonté, l'invectiva et lui demanda s'il était pour le compte de l'entreprise ou pour celui de l'administration. Dès ce moment, le représentant reconnut qu'il se trouvait en présence d'un

tâcheron avec lequel il aurait à compter pour éviter des erreurs de cubes ou des malfaçons grossières. Le représentant marchait déjà avec un ennemi.

Au moment de commencer les travaux de maçonnerie, survint un nommé Y..., italien, en qualité de chef maçon. Aux allures et à la manière de cet individu, il fut vite reconnu comme tâcheron que l'on pouvait associer au précédent. Ce Y..., grossier personnage, ne tarda pas à faire voir ses mauvais instincts au représentant et au surveillant de l'administration, il ne voulait rien entendre d'eux et le représentant... signala ce fait à l'entrepreneur et un troisième lascar s'amena avec la qualité de chef maçon, un nommé Z... également italien plus francophile encore que les précédents. Le premier chef maçon Y... rentra dans le rang des simples maçons, bien que tâcheron et Z... lui succéda en titre.

L'entrepreneur et ses trois associés X... Y... Z... formaient, avec tout le personnel ouvrier et celui attaché aux transports, un groupe peu abordable.

Tous portaient une haine profonde au représentant de l'entreprise et au surveillant de l'administration desquels ils ne recevaient les observations qu'en grinçant les dents.

A la suite d'une insolence à l'adresse du surveillant de l'administration Y... fut congédié du chantier ainsi que le premier tâcheron X... par ordre de l'administration, le premier comme insolent et étranger, le second comme étranger seulement. C'est alors que l'administration en particulier et les français en général furent traités de la bonne façon. C'est là que le représentant, seul, au milieu de tous les italiens du chantier, put apprécier de quelle amitié ces bons siciliens font preuve à notre égard et dans quels termes ils nous adressent leurs compliments. Les surveillants, les conducteurs et autres agents de l'administration sont largement récompensés des bonnes manières, des bonnes poignées de mains qu'ils prodiguent à ces satarapes de la mafia qui savent si bien faire patte de velours lorsqu'ils ont besoin du français pour mieux se venger de lui lorsqu'ils n'en ont plus l'utilité.

Après le congédiement des X... et Y..., il ne restait plus à la tête de l'entreprise que l'entrepreneur absent, le représentant et le chef maçon-tâcheron Z... tout aurait pu marcher à peu près régulièrement si le chef maçon avait pu s'amender à la suite du départ de ses co-associés.

Malheureusement, quelques jours après cette saine hécatombe, il plut au surveillant de faire une légère observation de service au chef maçon en l'absence du représentant, Z... s'emporta et fut de la plus grossière insolence à l'égard de ce surveillant qu'il menaça de coups. Puis il donna l'ordre aux ouvriers de cesser le travail. Ce chef maçon-tâcheron fut immédiatement congédié et le représentant fit reprendre le travail.

L'entrepreneur, avisé télégraphiquement de l'incident, arriva le soir même, après la journée, à l'hôtel où le représentant se trouvait lui-même, s'attabla avec tous les congédiés sans chercher à se renseigner auprès de son représentant se rendit dans le fondouk qui leur était commun et tint conseil de la société.

Le lendemain matin, seul, le représentant mit le chantier en marche, l'entrepreneur était sur place, laissant son représentant faire ce qu'il avait à faire pour l'installation de tout le personnel ouvrier. A quelques heures de là, le surveillant de l'administration, en bonnes relations avec le représentant, annonça à ce dernier que l'entrepreneur avait avec lui un nouveau représentant.

En effet, l'entrepreneur naturalisé par amour profond de la France changeait de représentant.

Mais le motif du remplacement du dit représentant reste aussi inexplicable qu'inexplicable.

Bien que l'entrepreneur soit absolument libre de changer de représentant comme de nationalité, l'administration qui agrée ces représentants aurait peut être le droit de demander à connaître le motif de ces changements parce qu'à un moment donné cette administration pourrait bien elle-même se trouver embarrassée dans son agrément.

L'entrepreneur, redoutant la demande d'explication de son représentant si drôlement remplacé, s'empressa de dire à ce dernier qu'il le désignait pour le représenter ailleurs où il avait des travaux en cours.

Après une quinzaine de jours d'attente, le représentant déplacé vit que la promesse de l'entrepreneur n'était qu'une blague, faite dans le but unique de calmer sa surprise, l'entrepreneur n'avait eu qu'un but, supprimer le représentant qui pouvait gêner les mouvements de ses co-associés ou tâcherons, tous italiens plus ou moins malveillants à l'égard de l'administration en particulier, nous le répétons, et à l'égard des français en général.

Ceci est si vrai que dès le lendemain du départ du premier représentant les congédiés par l'administration reprenaient possession de leurs postes à l'entreprise.

Le nouveau représentant qui n'a vu de travaux que par le trou d'une serrure sans doute, mais agréé quand même par l'administration, soutiendra-t-il mieux que son prédécesseur les intérêts de l'entreprise et généra-t-il moins, dans leurs agissements, les associés ou tâcherons de cette entreprise ? *that is the question*. La fin nous permettra de juger.

Quoiqu'il en soit, on peut dire, dès maintenant, que le représentant disgracié ou plutôt supprimé l'a été parce qu'il a voulu remplir strictement son devoir de représentant d'entreprise, selon les conditions indiquées par son titre même, parce qu'il n'a pas voulu se placer sous les ordres d'étrangers qui ne devraient pas être tolérés par l'administration, parce qu'il voulait, tout en soutenant les intérêts de l'entreprise au premier chef, donner satisfaction à l'administration.

Parce qu'en un mot, français, représentant d'une entreprise française travaillant pour la défense nationale, il ne pouvait et il ne devait pas être commandé par des étrangers ayant si peu de sympathie pour la France.

Il est probable que si le premier représentant avait été informé qu'il se trouverait à Sidi-Abdallah sous les ordres de chefs que le cahier des charges défend expressément d'employer il se serait formellement interdit de représenter l'entrepreneur naturalisé de la veille.

Un entrepreneur naturalisé de fraîche date qui s'associe avec des compatriotes qu'il a délaissés, pour travailler à la défense de sa nouvelle patrie cela ne se voit pas tous les jours, même en Tunisie.

INFORMATIONS

La direction des Tramways français nous communique les indications suivantes relativement aux arrêts des tramways.

Avec le service des tramways électrique, les arrêts fixes ont lieu seulement aux points de station, qui sont les suivants :

Ligne Al-Djazira-Bab-Saïdoun

1° La Régence ; 2° Passage à niveau ; 3° Place Bab-Souïka.

Ligne rue de Rome-Belvèdère

1° Passage à niveau ; 2° Angle rue Lafayette.

Ligne des Abattoirs

1° Angle rue de Portugal ; 2° Porte Bab-Alléoua.

Entre ces points d'arrêts fixes ou stations, se trouvent, à environ deux

cents mètres les uns des autres, des points désignés comme arrêts facultatifs, c'est-à-dire que le tramway ne s'arrête que lorsqu'il y a des voyageurs à prendre ou à descendre.

Le wattman doit arrêter sa voiture lorsqu'une ou plusieurs personnes, stationnant sur ce point, lui font signe qu'elles désirent monter.

Ces points d'arrêts sont franchis à une allure modérée.

Les conducteurs doivent prévenir les voyageurs à l'approche de ces points, de façon à donner le signal d'arrêt lorsqu'un voyageur désire descendre.

On procède actuellement à la peinture des poteaux ceux placés aux points d'arrêts fixes ou stations auront la partie au-dessus du soc peinte en bleu. Cette partie sera peinte en rouge pour les arrêts facultatifs.

De plus des plaques indicatives seront incessamment posées sur ces poteaux.

Au nombre des événements heureux de la semaine, dit la *Dépêche* il convient de signaler le rappel à l'ordre sérieux qui vient d'être infligé aux tenanciers d'une maison de la rue Saint-Jean. Le sujet est un peu délicat, mais il touche à trop d'intérêts pour qu'on le passe sous silence. Il n'est que trop certain qu'on a laissé se créer à Tunis des établissements sans tolérance officielle où les femmes mariées et les jeunes filles mineures trouvent le moyen soit de se livrer à la prostitution pure et simple, soit de se rencontrer en toute sécurité avec des galants.

Sans poser une moraliste austère, on peut dire que les femmes ont depuis la sortie de la côte d'Adam assez des tours dans leur sac pour s'agrandir leurs maris sans qu'il soit nécessaire de faciliter l'adultère en mettant à sa disposition un lieu secret où de s'ébattre en paix il ait la licence : quant aux jeunes filles, il est déjà dans le train ordinaire de la vie assez difficile d'en trouver qui, au moment du mariage, aient encore qualité pour entretenir le feu sacré sur l'autel de Vesta ; assez et trop d'embûches sont semées sur les pas de la jeune fille et la font trébucher, surtout dans ce pays ensoleillé où les splendeurs et les douceurs d'un ciel toujours riant invitent, aux délices de l'amour libre, sans qu'il soit nécessaire d'organiser à leur intention des serres où s'effeuillent discrètement les pétales de leur fleur d'orange.

Qu'on en finisse donc une fois pour toutes avec ces maisons de rendez-vous ; que l'on recoure au besoin à l'expulsion des tenanciers et qu'on laisse comme seul exutoire aux besoins et aux faiblesses de l'humaine nature les maisons dûment patentes et numérotées pour cet usage.

EN VENTE

à l'Imprimerie J. Picard et Co, à Tunis, rue Al-Djazira

Memento Arabe Français

ouvrage très utile à l'usage des personnes même ne sachant pas lire l'Arabe.

PRIX : 5 fr. relié.

Et la Chambre de Commerce de Tunis continue toujours à abattre de la besogne, elle s'est réunie, mardi dernier en séance ordinaire sous la présidence de M. Homberger.

Etaient présents, en outre, MM. Bellot, vice-président, Bertrand, secrétaire, Coste, trésorier, Arnaud, Chabert, Guiraud et Peloni membres.

Parmi les nombreuses questions examinées au cours de cette réunion, la plus importante était celle concernant l'admission temporaire des farines telle qu'elle existe actuellement.

Après une très longue discussion et la lecture d'un rapport très documenté exposé par M. Bellot une commission de quatre membres a été désigné pour établir un nouveau rapport sur cette question d'une extrême importance pour notre commerce et notre industrie.

Ce rapport sera présenté et discuté dans une prochaine séance.

La Chambre a désigné MM. Homberger et Bertrand pour faire partie des membres du jury du prochain concours agricole régional de Tébourba.

La Commission chargée d'étudier le régime des matières d'or et d'ar-

gent et de rechercher les garanties à donner au commerce de ces objets, a exprimé le désir de se voir adjoindre un membre de la Chambre de Commerce et un commerçant en bijouterie.

M. Coste, trésorier de la Chambre a été désigné à cet effet et notre compatriote, M. Portail, horloger-bijoutier, a bien voulu prêter son concours, aussi compétent que désintéressé, à cette commission.

Un concours général agricole de l'Algérie et de la Tunisie est projeté pour le printemps de 1902.

Sur la demande de M. le Résident Général, M. Homberger a été choisi par ses collègues pour faire partie du Comité d'organisation.

Dans sa séance du 12 février dernier, la Chambre de Commerce avait émis le vœu que des quarantaines excessivement rigoureuses soient sévèrement appliquées au retour des pèlerins de La Mecque.

M. Benott a répondu qu'il pouvait donner l'assurance que toutes les précautions utiles seront prises le cas échéant, pour préserver la Régence de toute contamination.

Les tarifs des prix de frêts maritimes appliqués aux marchandises importées et exportées ont été soumis à l'examen de la Chambre de Commerce qui a désigné sa commission permanente des douanes, composée de MM. Bellot, Arnaud et Chabert, pour procéder à cette longue et minutieuse vérification.

L'ordre du jour de la prochaine réunion fixée au 16 avril a été fixé comme suit :

Examen des prix de pesage demandés par la Cie des Ports de Tunis pour le poids public à établir à la Douane (MM. Bellot et Arnaud); Impôt de la caroube locative à Aïn-Draham et Tabarca (M. Coste); Admission temporaire des farines (la Commission).

Il faut croire qu'en Italie on a une façon toute relative de respecter les engagements écrits lorsqu'il s'agit de réaliser un bénéfice de quelques sous.

On nous signale un fait qui nous surprend étrangement en raison des personnalités marquantes de la Colonie-sœur qui nous sont citées.

Nous ne nous en ferons l'écho qu'après avoir bien constaté la véracité du fait tant il nous surprend.

Chronique locale et régionale

Hamмам-el-Lif

A l'occasion des fêtes de Pâques, de nombreux groupes doivent faire l'ascension du Bou-Kornine d'où l'on jouit d'une vue admirable et splendide.

Certains emporteront avec eux le déjeuner qu'ils mangeront assis sur l'herbe mais d'autres préféreront aller se restaurer, commodément installés, au Casino d'Hammam-el-Lif qui prépare pour la circonstance un menu des plus recherchés en même temps que réparateur.

M. Curel, son directeur, l'intrépide chasseur, a tué à vingt kilomètres à la ronde tout le gibier de passage qui sera servi comme rôti.

Avis aux amateurs de bonne cuisine.

HUNYADI JANOS

La Meilleure Eau Purgative Naturelle

Les travaux du café-restaurant du Belvédère, arrêtés un moment par la pierre de taille, vont être poussés très activement par les entrepreneurs Rey frères, de façon à être achevés, si possible, le 14 juillet.

Le délai nous semble un peu court pour le travail qui reste à fai-

re car l'on sait que la Société des stations hivernales va nous créer au Belvédère une miniature des Ambassadeurs de Paris.

M. Lafitte vient de quitter la Dépêche pour prendre la direction des services de l'Indicateur Tunisien et s'occuper de l'administration des Eaux d'Aïn-Garçi.

M. Lafitte conserve néanmoins un pied chez notre confrère car ses nouvelles occupations dépendent du directeur de la Dépêche Tunisienne.

BRODEUSE

donne des leçons chez elle et à domicile. Rue Chaker, 11, au premier. Prix modérés.

La Pâque juive

Les fêtes de la Pâque juive ont commencé hier matin. Elles durent pendant une huitaine de jours pendant lesquels les encaissements de fonds sont permis mais non les paiements.

Il est regrettable qu'il n'en soit pas de même pour les autres religions, ce qui accommoderait pas mal de gens.

Souk-El-Arba

Dimanche dernier M. le baron Fleury était de passage dans notre localité; on nous a dit qu'il était venu voir la route pour installer un service de voitures sur le Kef.

S'il en est ainsi nous souhaitons qu'il mette à exécution son projet surtout si c'est un service d'automobiles.

Aujourd'hui, notre buffetier se sert de la gare pour en faire un jeu de boules.

Un commerçant traversant la gare pour aller à la petite vitesse a failli avoir une jambe cassée par une boule lancée par les joueurs dans l'intérieur de la gare, c'est-à-dire du buffet à la petite vitesse. Il ne dira pas que ce sont les cafetiers et les restaurateurs qui réclament cette fois-ci.

La Compagnie doit certainement ignorer le sans-gêne du buffetier et cependant c'est au su et au vu de tout le monde que cela se passe.

AVIS

M. D. Ladislas, horloger-bijoutier-joaillier, à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à partir du 15 avril prochain, son magasin sera transféré avenue de France à côté du passage de Tunis, en face du Théâtre municipal.

Ses ateliers de bijouterie et horlogerie seront annexés au nouveau magasin, de sorte que M. Ladislas pourra encore mieux que par le passé donner entière satisfaction pour tous les travaux qu'on voudra lui confier.

Seul dépositaire pour toute la Tunisie de l'Omega, montre de haute précision: en argent, 45 fr.; en acier, 35 fr.; en métal 30 fr.; et en or, tant pour dames que pour hommes.

L'ABSINTHE OXYGÉNÉE CUSENIER est la plus grande découverte pour l'estomac des consommateurs d'absinthe soucieux de leur santé.
Dr Ph. Bernard.

Spectacles FOLIES-BERGÈRE

Tous les soirs à 8 h. 1/2
Grand Concert Spectacle Attractions

Tous les jours de 4 h. 1/2 à 6 h.
RÉPÉTITION PUBLIQUE
MATINÉE

Samedi, Dimanche et Jours de Pête

Absinthe OXYGÉNÉE Cusenier

PREMIERE MARQUE DU MONDE

Propriété exclusive et invention de la Grande Distillerie E. CUSENIER Fils aîné et Cie
PARIS, ORNANS, MARSEILLE, BRUXELLES ETC.

Grand Hôtel et Restaurant

DU CASINO D'HAMMAM-EL-LIF
Ouvert toute l'année

VIENT DE PARAÎTRE

" L'INDICATEUR TUNISIEN "

ÉDITION DE 1901

Un fort volume relié, de plus de 1.200 p. En vente chez tous les libraires. Envoi franco contre mandat-poste de 10 fr. 75 adressé à la Direction
Passage de Bénévent, TUNIS

Grande Clinique Ophthalmique de la Régence

Maison de santé, pour les Maladies des yeux, du D^r CUENOD, rue Zarkoun, n° 1. — Tous les matins, de huit heures à midi, consultations et opérations. Consultations particulières, l'après midi, de trois heures à cinq heures, sauf les jeudis et dimanches. — Traitement des yeux louches et choix de lunettes, unis et vendredis.

ENTREPOT BIÈRE PHENIX

Expéditions à l'intérieur en fûts, en bouteilles et bocks

Rue d'Angleterre, 2 — TUNIS

F. MACHERET

Dépositaire

DEMANDEZ PARTOUT

L'Amer et le Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs Expositions Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury: Paris 1900.

Médaille d'or, Exposition Universelle: Paris 1900.

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

Demandez dans tous les Établissements

l'absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie, MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

AVIS IMPORTANT

En réponse à l'avis ci-dessous:

A VENDRE

MAISON AVEC JARDIN

dans beau quartier d'avenir le mieux situé et le plus salubre de Tunis S'adresser au bureau du journal

inséré dans plusieurs numéros de la Dépêche Tunisienne et concernant l'immeuble Gaudibert, boulevard Benat n° 21, Madame V^e Gaudibert informe le public que M. Ropert, son gendre, n'a aucune qualité pour vendre le dit immeuble dont elle possède les trois quarts.

Une instance est du reste suivie devant le tribunal civil de Tunis pour faire vendre sur licitation la dite maison.

Tout acheteur qui traiterait avec M. Ropert s'exposerait à des déboires.

Tunis le 4 décembre 1900
V^e H. GAUDIBERT.

Belle occasion à vendre un moteur à gaz, force 2 chevaux 1/2, marque, Cie française des moteurs à gaz.

S'adresser à l'Imprimerie du Commerce, 7, rue des Glacières, Tunis.

E. FAURE et C^{IE}

TUNIS — 14, Rue d'Italie, 14 — TUNIS

Grande Spécialité de Chaussures

pour Hommes, Dames et Enfants



Pour les fêtes de Pâques mise en vente de toute la chaussure d'été. Bas et chaussettes tous genres, haute nouveauté.

Malles, Valises, Articles de voyage

Prix Fixe + Maison de Confiance + Prix Fixe

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GRAUD, propriétaire
GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles

Spécialité de Conserve de Gibiers et de Fruits
MÉDAILLE OR ET ARGENT

DATTES A. BONNENFANT

Expéditions en colis-postaux franco à domicile en France, 3 k. 5 fr.; 5 k. 7 fr. 50 — Bureaux des commandes: Avenue de France, 10, Librairie Démoflys. — Par correspondance: Bonnenfant, Tunis.

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881

BUREAUX: 12, Rue de Hollande

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au Coaltar Saponiné Le Beuf son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 francs, les 6 flacons 10 francs, dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons

Dépôt: Pharmacie NEE

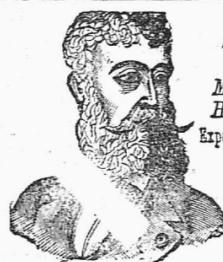
VINS ET COMESTIBLES

GROS M^{ME} V^{VE} MARRILLIÉ DÉTAIL

TUNIS — 10, Rue d'Italie, 10 — TUNIS

Vin rouge à la bouteille à 0^{fr}30 le litre. Livraison à domicile par panier de 12

Comestibles Fins. Vins fins, Champagne, Liqueurs de marque, etc.



A. SEGUIN

BORDEAUX

Membre du Jury

Hors Concours

Exposition Internationale

BORDEAUX

1895



TEINTURE INSTANTANÉE DU D^r RICHARD'S
PROCÉDÉ PERFECTIONNÉ POUR RECOLORER à la minute les CHEVEUX et la BARBE



Vente

DANS

toutes les

bonnes

PARFUMERIES

PHARMACIES et

DROGUERIES.

Dépôt: pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal TUNIS

Banque de Tunisie

Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

G^{DE} Brasserie Tourtel

A BIJOUVILLE (BIZERTE)

CLÉMENT B., PROPRIÉTAIRE

REPAS A PRIX FIXE ET A LA CARTE

Cuisine soignée — Service irréprochable

Consommations des premières marques

Aux Armes de Saint-Etienne

23, rue Al-Djazira — TUNIS
Veuve C. BOURY

Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
BICYCLETTE des premières fabriques françaises
Appareils de pesage de tous systèmes
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances
DÉPOT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme. Capital : 30 millions

Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia
Agences à Sousse et Bizerte

Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.

Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 %, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

DOMAINE DE POTINVILLE

P. POTIN, propriétaire

CHAUX HYDRAULIQUE et Ciments

VENTE AU DÉTAIL : Avenue de Carthage

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés

AGENCE DE TUNIS

M. Victor Richard, Directeur

Sous-Agences à SOUSSE et à SFAX, Bureau à GABÈS

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.

DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES

A vue, 2 % - à 2 ans, 2 1/2 % - à 3 ans, 3 % - à 4 ans, 3 1/2 %

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le risque du vol et d'incendie.

Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

Maison Paonessa, Artificier

22, Avenue de la Marine, TUNIS

FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES

Entreprise générale de fêtes publiques et privées

Vente et location d'illuminations et de décorations

Drapeaux et tentures de toutes nationalités

Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Taverne Alsacienne

TUNIS — AU PORT — TUNIS

MM. Durand frères ont l'honneur d'informer leurs clients qu'ils pourront trouver à la Taverne Alsacienne une excellente cuisine, vins et des consommations de premières marques.

M. Th. DURAND se recommande par ses talents culinaires.

Repas sur commande. — Service à la carte et à prix fixe

Prix modérés English Spoken

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux et Ciments, Briques, Tuiles, Carreaux, etc.

H. BOURREL
entrepositaire

Représentant de la Société FREYDIER, GOUY et C^o, de Cruas, bassin du Teil (Ardèche).

Chaux éminemment hydraulique, Ciment Portland Grapper

Entrepôts et bureaux : 54, avenue de la Marine, TUNIS.

M. Louis FOUBERT

Courtier maritime et Commercial

TUNIS — 14, Rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS

CAMIONNAGE — FORMALITÉ EN DOUANE

Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse

Service spécial de Déménagements

CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

MAGASINS DE DÉPÔTS

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société Anonyme ; Capital 15.000.000 entièrement versés

Comptoir de Tunis, Avenue de France

Escomptes. Recouvrements. Avances sur titres et marchandises.

Chèques et lettres de crédit sur tout pays

Encaissements de coupons. Ventes et achats sur garde titres

Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0. Bons de caisse.

Bons 3 ans et 2 ans, 3 0/0. Bons à 1 an et 4 ans 3 et demi 0/0.

MM. A. Guerriera et S. Messa fils

Agents généraux de la Société française des plâtriers Char et Cie, dépositaires de la chaux éminemment hydraulique de Bou Kornine, représentants de ciments PELLOUX FÈRE et FILS et Cie de Grenoble.

BUREAUX ET ENTREPÔTS : 10, RUE DE GRÈCE

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES

Peintures et Fournitures pour Machines

MAISON FONDÉE EN 1890

Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS

VINS ET EAUX-DE-VIE DU DOMAINE DE POTINVILLE

M^{ME} HOLMIÈRE

23, Rue d'Italie, TUNIS

LIQUEURS DE MARQUE LIVRAISON A DOMICILE

GRAND HOTEL DE FRANCE

Actuellement en construction

Ouverture le 1^{er} juillet 1901

BOIS DE CHAUFFAGE

Charbon de bois, houille

et briquettes

B. RICHARD, A. MILITTE

SUCCESSEUR

Bureaux : Place de la Gare Française. — Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.

TUNIS

Pasteurisation des Vins

APPAREIL BOURDIL

de Narbonne

HORS CONCOURS

S'adresser à M. Fernand ARNAUD

Consignataire, rue de Strasbourg



'L'ARMOTOR'

EN ACIER GALVANISÉ, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE

Agent Général : P. LECLERQ

11, Rue Es-Sadikia — Tunis

Demandez partout

LE KINA-BELLOT

ABSINTHE ET AMER CONILH

BELLOT, Distillateur à Tunis

Dépôt général des eaux minérales de VICHY

des liqueurs fines de la maison LAVAINE & C^{ie} et du Champagne MONTEBELLO

Ateliers de Charpente et Menuiserie

PAUL ROSARD

Rues de Vesoul et de Naples prolongée, TUNIS

Charpente et Hangars économiques. — Chalets et Menuiserie

MAISON DE DÉCORS

FABRIQUE SPÉCIALE D'ENSEIGNES

Dorure sous verre — Entreprise de peinture

LORENZI, 16, RUE ESSADIKIA

PAPIERS PEINTS, VITRAUX

La maison R. MARTIN, 17, rue de Portugal, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle vient de recevoir un grand choix de papiers peints nouveaux dessins.

Malgré la hausse, les anciens prix sur tous les articles en magasin seront maintenus.

Tuyaux en grès vitrifiés, Appareils sanitaires, Cuvettes et Siphons porcelaine, et tous articles pour bâtiment.

PHARMACIE LYONNAISE

TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS

ROSSET-BRESSAND, pharmacien

VIN TONIQUE DES SUFFÈTES

a la Kola, Coca, Phosphate de Chaux

DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANIASEPTIQUES

DES SUFFÈTES

Ces deux produits, préparés avec les sels les plus minéraux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs. Collophénique, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excès, inflammations de la bouche.

Eaux minérales purgatives, gros et détail

Lotion végétale pour la conservation de la chevelure

Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour du courrier.

TERMINUS-BUFFET-HOTEL

Restaurant à prix fixe et à la carte

A. DEPOUZIER propriétaire

ÉTABLISSEMENT DE 1^{er} ORDRE

ON PREND DES PENSIONNAIRES

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE ANGLAISE ET VIENNOISE

TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS

MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie

Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwichs, noir et blanc

Pain gluten. Croissants et brioche au beurre, petits pains pour thé et café

Pâtisserie de premier ordre

Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals

Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie

SAINT-LOUIS de Marseille.

ON PORTE A DOMICILE

Eaux Minérales Naturelles Froides

D'AIN-GARCI

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique

SOURCE RÉGENCE

Très peu gazeuse

SOURCE PASTEUR

Gazeuse

Dépôts à Tunis :

chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers

et Marchands d'eaux minérales

Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris, Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

Hôtel-Restaurant des Négociants

9, rue Amilcar — TUNIS

PENSION BOURGEOISE — REPAS DEPUIS 1 fr. 50

Appartements confortables à louer pour familles. Chambres et salons meublés. Pièces irréprochables. Service soigné

S'adresser à M. JACOTET, propriétaire

BOULANGERIE-PÂTISSERIE MÉRIDIONALE

C. FÉBRIER

TUNIS — 48, Rue Al-Djazira, 48 — TUNIS

Pièces montées. Fruits glacés et confits. Desserts pour baptêmes et mariages sur commande. Confitures assorties. Spécialité de la croquette nougat.

HUILE D'OLIVE

MAISON MODÈLE

Avenue de France et rue de Bône, Tunis

Succursale à Bizerte

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

POUR HOMMES ET ENFANTS

Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES

Coupeurs des Premières Maisons de Paris

Chemiserie-Bonneterie

DÉPOT DES USINES TORRILHON* et C^{ie}

DE CLERMONT-FERRAND

Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gag, arrosage.

Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indécomposables.

Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), increvable, ramplapant avantageusement le pneumatique.

S'adresser MAISON MODÈLE, 7, Avenue de France, Tunis

Société des sables de l'Oued-Miliane (DITE KLÉDIA)

La Société des sables de l'Oued-Miliane de Klédia a l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, etc., qu'elle tient à leur disposition, à la Gare Française, du sable de l'Oued-Miliane, de première qualité exempt de terre. La Société se charge de livrer toutes les quantités qui lui seront demandées sur chantiers.

Gravier pour jardins à 7 fr. le mètre-cube

S'adresser à son représentant à la Gare Française.

C^{ie} Franco-Tunisienne de Navigation

Siège social, 7, rue de la République, Marseille

Agence de Tunis

Services réguliers entre Marseille et la Tunisie

Le vapeur Ville-de-Sfax, Capitaine Durand attendu de Marseille le 28 mars repartira pour Sousse, Monastir, Mehdiia, Sfax, et Marseille le 29 mars 1901.

Le vapeur français Ville-de-Bizerte, Capitaine Rilba attendu de Marseille le 1^{er} avril repartira pour Bizerte Bône et Philippeville le même jour.

Pour fret, passages et renseignements s'adresser à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es Sadikia, Tunis

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE

C^{ie} TOUACHE - paquebots-poste français -- Agence de Tunis

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de dépêches et de marchandises

ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 5 heures du matin.

— DE BONE, tous les vendredis, à 7 h. du matin.

— DE LA CÔTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdiia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.

— DE PALERME, tous les dimanches, à 7 heures du matin.

— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 7 h. du matin.

— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 8 h. du matin.

DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à 4 h. s.

— POUR LA CÔTE TUNISIENNE et Tripoli, tous les mardis, à 6 h. du soir.

— DE TUNIS POUR PALERME, tous les vendredis, à 4 h. 30 s.

— DE PALERME POUR TUNIS, tous les samedis, à 4 h. soir.

— DE TUNIS POUR BONE, tous les dimanches, à midi.

— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 4 h. s.

— DE TUNIS POUR LA CÔTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdiia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 8 heures du soir.

Service réguliers hebdomadaires de Tunis, la côte tunisienne et Tripoli, via Marseille, sur Nice, Gènes, Livourne et Naples.

La Cie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, La Belgique, la Hollande, la Grande Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.

L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ

Usine du Bou-Kornine

Hammam-Lif

A. BELLINO

CHAUX

éminemment hydraulique

VENTE AU DÉTAIL

10, rue de Grèce, Tunis